

## Secteur d'intervention :

*Le département du Maine et Loire*



## Nous contacter :



Amélie PELLETIER - Case manager : **06 73 12 78 71**

Virginie TIJOU - Case manager : **07 88 50 50 59**

Patricia GOGLY - Responsable de services : **06.47.85.72.82**



[pcpe49@vyv3.fr](mailto:pcpe49@vyv3.fr)



**PCPE 49**

4 rue de l'Abbé Frémond

49100 ANGERS

vyv<sup>3</sup>

Pays de la Loire

# Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE 49)

Pour toute personne de plus de 18 ans  
en situation de handicap

GRUPE **vyv**

En lien avec les acteurs du territoire, le PCPE doit permettre aux personnes en situation de handicap et à leur(s) proche(s) de concevoir un parcours.

Le case manager intervient de manière souple et personnalisable, en complémentarité du droit commun, des services et des structures sociales et médico-sociales.

## Nos missions

- **Prévenir** : Anticiper et éviter les **ruptures** de parcours.
- **Investiguer** : Rechercher des **compétences** en fonction des ressources du territoire et au regard de la situation.
- **Articuler** : la mise en œuvre du projet avec les acteurs de proximité.
- **Fédérer** : Créer et entretenir le lien entre les acteurs locaux (professionnels de santé, établissements, service d'aide à domicile, associations, etc...).
- **Etayer / soutenir** : Apporter un soutien (information – conseils) à l'entourage professionnel et/ou familiale.

## Public concerné :

**Adulte** (à partir de 18 ans) résidant dans le département du **Maine-et-Loire** présentant une **situation de handicap**

## Modalités de sollicitations

- Prise de contact direct (par téléphone ou mail) par la personne, un proche ou un professionnel.
- Mise en relation et rencontre dans un délai court.
- Demande de notification simplifiée à la MDA faite par le case manager au démarrage de l'intervention.

## Modalités d'interventions

- Déplacement d'un case manager dans le milieu de vie de la personne (domicile, établissement, lieux significatifs...) afin d'identifier et de recueillir les besoins de la personne.
- Rencontres avec la famille, les proches.
- Rencontres avec les partenaires (MDA, représentants légaux, Etablissements sanitaires et médico-sociaux, Service d'aide à domicile, Service de Soins Infirmiers A Domicile, ...)
- Possibilité d'octroyer des prestations externalisées faisant intervenir des professionnels ressources ponctuellement (neuropsychologue, ergothérapeute, psychomotricien, interprète, ...).